

Ensemble sur la voie d'une prise de décision fondée sur des données probantes pour la santé dans l'ère post-pandémique : un appel à l'action

Lancé par les membres du Réseau pour des politiques inspirées de bases factuelles (EVIPNet) de l'Organisation mondiale de la Santé ¹

Les membres d'EVIPNet reconnaissent ce qui suit :

- A. La prise de décision fondée sur des données probantes est essentielle pour améliorer la santé et le bien-être des populations, et pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé et des cibles du triple milliard de l'Organisation mondiale de la Santé.
- B. Étant donné que la santé est fortement influencée par des facteurs, des secteurs et des acteurs en dehors de la santé, des approches globales de la gouvernance et de l'ensemble de la société sont nécessaires, encourageant les parties prenantes à collaborer par-delà les secteurs, les disciplines et l'écosystème de données probantes (y compris celles engagées dans la production, la traduction, la diffusion et l'utilisation des différents types de données probantes) pour aborder les ODD plus généraux et les déterminants sociaux de la santé.
- C. [EVIPNet](#) soutient la prise de décisions éclairées par les données probantes dans le monde depuis 2006, en partageant sa vision d'un monde dans lequel des données probantes de qualité éclairent de façon systématique et transparente les processus décisionnels en matière de santé.
- D. D. La pandémie de COVID-19 a récemment mis en lumière le lien entre les données probantes, les politiques et la société, ainsi que la nécessité pour les différents types de données probantes de répondre aux exigences des décideurs et d'éclairer la prise de décisions.
- E. Parallèlement, les défis relatifs à ce qui précède ont été mis en évidence de façon très frappante. Cela se manifeste non seulement dans l'explosion des données probantes de qualité variable en expansion et en évolution rapides avec, parfois, des conclusions contradictoires, mais également dans les utilisations discutables et politiquement instrumentalisées des connaissances pour appuyer les décisions liées à la COVID-19 prises par les décideurs du monde entier.
- F. Après plus de 18 mois depuis le début de la pandémie de COVID-19, c'est le moment ou jamais de prendre de l'élan, de dresser un bilan et de passer en revue les leçons tirées. C'est le moment de tracer la voie à suivre pour une prise de décision fondée sur des données probantes, à la fois pour les futures situations d'urgence sanitaire et pour les défis sociétaux plus courants.

¹ Inclut les réseaux régionaux suivants : EVIPNet Afrique (la Région africaine de l'OMS), EVIPNet Amériques (la Région américaine de l'OMS), EVIPNet Europe (la Région européenne de l'OMS) et le Réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques (NEDtP) (la Région de la Méditerranée orientale de l'OMS).

À la lumière de ce qui précède, EVIPNet invite explicitement les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes clés à le rejoindre et à s'engager à prendre les mesures suivantes :

1. L'institutionnalisation des structures et des processus pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes.

Nous invitons les gouvernements et les organisations intergouvernementales :

- 1.1. À évaluer, créer et renforcer les structures et processus institutionnels qui soient souples et puissent répondre aux besoins des décideurs, tout en puisant dans une gamme de différents types de données probantes contextualisées et exploitables pour éclairer la prise de décision ;
- 1.2. À s'assurer que ces structures et processus sont (i) axés sur la demande, (ii) éthiques, (iii) de nature multisectorielle et pluridisciplinaire, (iv) adaptés au contexte local, et (v) dans une position idéale pour coordonner efficacement leurs ressources afin d'éviter les doubles emplois dans la production de données probantes ;
- 1.3. À appuyer et promouvoir des processus systématiques et transparents de coproduction de données probantes pour les politiques qui soient axés sur l'équité, inclusifs et incitent la participation multisectorielle de toutes les parties prenantes, y compris des approches systématiques pour susciter des contributions et engager les citoyens pour encourager la légitimité démocratique, la responsabilité et la gouvernance transparente ;
- 1.4. À faire preuve de leadership et d'engagement en prenant des mesures, comme l'adoption d'une résolution officielle, pour accélérer, faire avancer et institutionnaliser la prise de décision fondée sur des données probantes aux niveaux mondial, régional et national afin de mieux se préparer aux futures situations d'urgence sanitaire et aux défis sociétaux courants et d'y faire face ;
- 1.5. À promouvoir et bâtir une culture de prise de décision fondée sur des données probantes afin que chaque partie prenante, les institutions et les sociétés dans l'ensemble valorisent, comprennent et utilisent régulièrement des données probantes ; et
- 1.6. à renforcer le suivi et l'évaluation des processus de prise de décision fondée sur des données probantes, y compris l'évaluation de l'impact des mesures, afin d'élargir la base des connaissances des activités d'élaboration de politiques éclairées par les données probantes (« evidence-to-policy (E2P) ») et leur institutionnalisation, d'améliorer les interventions, et de renforcer la responsabilité et l'apprentissage.

2. L'utilisation de normes, de standards et d'outils de haute qualité favorisant la prise de décision fondée sur des données probantes.

Nous encourageons vivement :

- 2.1. Les organisations intergouvernementales à mettre au point, rendre accessibles et diffuser les normes, les standards et les outils convenus concernant la prise de décision fondée sur des données probantes, en garantissant des processus rigoureux, transparents et systématiques, y compris l'élaboration d'un outil qui décrit les caractéristiques clés des structures et processus institutionnels nationaux ;
- 2.2. Les organisations intergouvernementales à recueillir, diffuser et appuyer la transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques et des enseignements tirés sur les activités de prise de décision fondée sur des données probantes aux niveaux national, régional et international, et à offrir des possibilités de soutien et d'apprentissage par les pairs ;
- 2.3. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales à collaborer dans le cadre de l'adhésion aux normes de prise de décision fondée sur des données probantes.

3. S'efforcer d'assurer la capacité nationale et internationale pour la traduction et l'utilisation des données probantes dans la prise de décision.

Nous soulignons l'importance pour :

- 3.1. Les organisations intergouvernementales de fournir un soutien et une assistance techniques aux États Membres afin de renforcer leurs capacités institutionnelles, leurs structures et leurs processus à l'échelon national pour soutenir les processus de prise de décision fondée sur des données probantes de façon opportune et responsable, et établir la confiance et la légitimité concernant la prise de décision éclairée par les données probantes ;
- 3.2. Les gouvernements de veiller à ce qu'une masse critique de personnes soit formée dans tous les aspects des données probantes et dans l'utilisation des données probantes pour formuler des politiques, par exemple, en promouvant l'inclusion des cours de prise de décision fondée sur des données probantes dans les programmes universitaires et d'autres programmes ordinaires de formation ;
- 3.3. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales d'accroître les synergies et les capacités systémiques en renforçant la collaboration dans l'ensemble de l'écosystème de données probantes et en s'éloignant des approches cloisonnées, de coordonner et d'intégrer la recherche, les données et l'expertise par-delà les parties prenantes et les secteurs de manière transparente dans l'optique d'une prise de décision plus efficace et opportune ; et
- 3.4. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales d'obtenir un financement et des mesures incitatives durables pour les activités de prise de décision fondée sur des données probantes.

4. S'efforcer de garantir que les données probantes soient accessibles, opportunes et pertinentes pour l'élaboration des politiques, en particulier dans les situations d'urgence.

Nous invitons :

- 4.1. Les organisations intergouvernementales à élaborer et à mettre à disposition des biens publics mondiaux tels que des synthèses et des directives de données probantes mondiales pertinentes, opportunes et de haute qualité qui peuvent facilement s'adapter et s'utiliser aux niveaux locaux ;
- 4.2. Les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes internationales, régionales et nationales à établir et à tenir à jour des répertoires de données probantes

complets afin de permettre un accès facile et abordable pour les pays de tout niveau de revenu ; et

- 4.3. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales à plaider pour la « science ouverte », un mouvement qui cherche à rendre la recherche scientifique accessible à tous et dans tous les niveaux de la société, et à veiller à ce que les décideurs aient facilement accès à des sources de données probantes contextualisées pour la santé.

Nous encourageons les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes clés à aider EVIPNet à mettre en place les plans de mise en œuvre (et les ressources visant à les appuyer) pour chacune de ces quatre principales recommandations.